

République Française

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Haguenau

COMMUNE DE BATZENDORF

DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 11

Conseillers absents : 3

Séance du 2 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le deux décembre à 20h, le conseil municipal régulièrement convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Richarde BONATI-VELTEN.

Membres présents ayant pris à la délibération n°2025/35 :

Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Noël BURG, Mme Nathalie ANTONI, Mme Richarde BONATI-VELTEN, M. Kévin DEBES, M. Eric HIRSCH, M. Geoffrey LANG, Mme Tania LAZARUS, Mme Emmanuelle MULLER WEIBEL, Mme Estelle OHLMANN, M. Mathieu TRAUTTMANN.

Membres absents à la délibération n°2025/35 :

M. Sébastien FUCHS, Mme Marie-Laure PFEIL, M. Jean-Marie STEINMETZ.

Délibération 2025/35

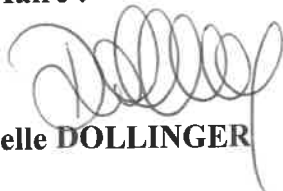
objet : Participation à un stage équestre des cinq classes de l'Ecole des Prés Verts

Le Maire soumet au Conseil municipal la demande du Directeur de l'Ecole des Prés Verts de Batzendorf sollicitant une participation financière de la Commune à un stage de découverte au Haras des Bussières de Bischwiller pour les cinq classes qui se déroulera aux mois de mai, juin et juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ↳ décide d'attribuer à la coopérative scolaire pour ce stage équestre une subvention de 6 € par élève participant et par jour, que les enfants soient domiciliés à Batzendorf ou hors commune ;
- ↳ autorise le Maire à mandater la subvention au vue d'une attestation comprenant l'état nominatif des élèves participants et la période de présence ;
- ↳ prévoit la dépense correspondante au budget primitif 2026.

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :



Richarde BONATI-VELTEN

Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le0.8.DEC.2025...
et de la publication le0 8 DEC. 2025

Le Maire,

